

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20201216-522020-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Séance du 16 décembre 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (14) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU).

Membres excusés : (1) Mme VINDY.

Date de convocation : 11 décembre 2020.

Délibération n° : 52-2020

Objet : Nouvelle résidence Abrioux – contrat de résidence – annexe au contrat de résidence

Conformément aux dispositions de l'article L.633-2 du code de la construction et l'habitation, modifié par la loi n°2014-316 du 24 mars 2014, toute personne logée à titre de résidence principale dans une résidence sociale, établissement défini à l'article L.633-1 du code de la construction et de l'habitation, a droit à l'établissement d'un contrat écrit.

Le contrat précise notamment sa prise d'effet, ses modalités et conditions de résiliation, le montant acquitté, l'ensemble des prestations comprises dans ce montant ainsi que les prestations annexes proposées et leur prix, le montant du dépôt de garantie, la désignation des locaux et équipements à usage privatif dont la personne logée a la jouissance ainsi que les espaces collectifs mis à disposition.

Ainsi dans le cadre de la nouvelle résidence Abrioux, le contrat de résidence a été remis à jour ainsi que son annexe conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration adoptent les projets présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Hébergement logement : 1

Ressources internes : 1